

## PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n°DNCMP/263/F /2017 portant fourniture du Matériel informatique au Sénat

Date de publication : 16/06/2017.  
Date d'ouverture des offres : 17/07/2017.

#### **Objet du marché**

1. « Le Sénat du Burundi », invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, **pour la fourniture du Matériel informatique au Sénat** dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce DAO.

#### **Financement du Marché.**

2. Le financement de ce marché est assuré par le Sénat sur son budget ordinaire de l'exercice 2017. Une partie des sommes accordées sera utilisée par le Sénat pour les paiements prévus pour l'exécution de ce marché.

#### **Spécification du marché et délais**

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National n°DNCMP/263/F /2017 tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché du Matériel informatique.

5. L'ensemble de la fourniture sera livré dans un délai maximum de trente jours (30 jrs) calendaires compté à partir de la remise de la lettre de marché (de la notification du marché le cas échéant).

### **Conditions de participation**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire frappé par l'un des cas d'inéligibilités énumérés à l'article 55 du Code des Marchés publics.

### **Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu tous les jours ouvrables à partir de 8 h 00' jusqu'à 15 h 00' ; heures de service auprès du secrétariat du département financier du Sénat, Boulevard du Japon, BP 814 Bujumbura, tél 22268045.

En vertu du Code des Marchés Publics au Burundi (art. 43), l'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les candidats intéressés pourront obtenir un jeu complet des documents d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès du secrétariat du département financier au Sénat moyennant le paiement d'un montant de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) sur le compte n°1101/001.04 ouvert à la BRB.

9. Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Secrétaire Général et Personne Responsable des Marchés Publics au Sénat en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

### **Présentation de l'offre**

10. Les soumissionnaires sont tenus de joindre à leurs offres une Garantie bancaire de soumission de un million Francs Burundais pour chaque lot (1.000.000 FBU) suivant le modèle en annexe.

11. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée à l'article 18 ci-dessous au plus tard le 17/02/2017 à 9h00. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

### **Validité des offres**

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Date limite de dépôt des offres**

13. Les offres rédigées en langue française (en Cinq exemplaires, un original et cinq copies) et revêtues d'une signature et du cachet du soumissionnaire devront être soumises au Cabinet du Président du Sénat, à Bujumbura au plus tard le 17/07 /2017 à 9 heure. Elles pourront être remises de mains à mains au président de la séance d'ouverture avant que celui-ci ne déclare la séance ouverte.

14. Toute offre reçue après la date limite et l'heure (9h00') ne sera pas prise en compte.

**Séance d'ouverture des offres**

15. L'ouverture des offres aura lieu le 17/07/2017 à 9 h30'.

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi que d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP » au Sénat du Burundi.

Le P.V. d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie sera transmise à la DNCMP.

17. Les exigences en matière de qualifications sont :

**a) Pour l'offre technique**

1. La preuve d'achat du Dossier de cet Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. Une garantie bancaire de soumission d'un million de francs bu pour chaque lot (1000 000 Fbu) suivant le modèle en annexe;
3. Une attestation de non - redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par l'OBR;
4. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original,
6. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue.
7. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce en cours de validité ;
8. Un acte d'engagement.
9. Les spécifications techniques

**b) Pour l'offre financière**

1. Le détail des prix suivant le model en annexe 2
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires et suivant le modèle en annexe 7
3. La garantie de soumission,
4. Le délai d'exécution.

**NB : L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci hauts spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse.**

**Adresse**

18. L'adresse détaillée du Sénat est :  
Quartier KABONDO, Boulevard du JAPON, BP 814 Bujumbura,  
Tél : 22249093 ou 22245114

Fait à Bujumbura, le 14 / 6 / 2017

**LE SECRETAIRE GENERAL DU SENAT ET  
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

**NIYONZIMA Réovat**

